**DOSSIER D’INSCRIPTION SALON DU BOURGET (19 au 25 juin 2023)**

Pavillon collectif Région Nouvelle-Aquitaine

**Bulletin d’inscription (places limitées)**

**Notre offre**

* Vous disposez de votre propre espace d’exposition avec votre signalétique (de 6 à 30 m²)
* Nous vous accompagnons avec notre standiste dans l’aménagement de votre espace
* Vous avez accès à l’espace commun (animations, prestations traiteur…)
* Vous avez accès au chalet (avec terrasse en 1ère ligne sur les pistes, accueil, prestation traiteur…)

**Nos actions**

1. Solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Régional pour la mise en œuvre de cette "opération collective"
2. Avant le salon : réservation de la surface, organisation du stand, informations auprès des entreprises des tâches à effectuer (inscription, informations techniques et logistiques…)
3. Pendant le salon : présence et accompagnement à l’installation et durant le salon

**Le tarif proposé inclut**

* Les droits d’inscription
* La gestion administrative du dossier
* L’insertion dans une rubrique du catalogue officiel du salon (raison sociale, adresse, téléphone, fax, e-mail, site internet)
* Dotation de 5 badges exposant permanent, 5 badges exposant 1 jour, 5 cartes d’invitations professionnelles 1 jour *(en attente de confirmation par les organisateurs)*
* Le lien vers votre site Internet

**L’aménagement du stand individuel** :

* La réservation de la surface nue
* L’aménagement et la décoration standard du stand : La signalétique du stand - La fourniture d’un mobilier standard (table, chaises, banque d’accueil…) - L’éclairage standard - La puissance électrique standard (tout besoin de puissance électrique supplémentaire sera facturé selon le barème des prix proposés par l’organisateur) - Le nettoyage du stand durant le salon
* Une réserve (à partir de 9 m²)

**Également compris :**

* La gestion administrative auprès de l’organisateur
* L’accès aux services communs du stand collectif (bar, business center, équipe d’accueil…)
* La présence dans l’annuaire régional bilingue des entreprises exposantes *(à confirmer)*

**En revanche, les tarifs présentés ne comprennent pas, notamment :**

* Les lignes supplémentaires, les photos ou les publicités dans le catalogue officiel
* Les assurances (à souscrire obligatoirement auprès de votre assureur)
* Les cartes de parking
* Les réservations individuelles de lignes de téléphone, ou réseaux
* Les besoins de mobilier supplémentaire ou non standard (ex. : canapé, réfrigérateur…)
* Le transport, les repas, l’hôtellerie

**VOTRE CONTACT :**

Sabine Gondallier - 06 28 46 06 21 - s.gondallier@adi-na.fr

BULLETIN D’INSCRIPTION BOURGET 2023

 **Places limitées**

**Votre inscription ne sera prise en compte qu’à réception du présent bulletin d’inscription complété, paraphé page 3 et 4, signé page 6, accompagné du versement**

**de l’acompte de 60 %.**

**Raison sociale** :       Nom/Prénom du dirigeant :

Adresse :       Code Postal : Ville :       Téléphone :       Site Internet :

CA (en euros) :       Effectif société :       Code Siret :

**Contact (s) pour l’organisation du salon :**

1. Prénom Nom :       Téléphone :       E-mail :
2. Prénom Nom :       Téléphone :       E-mail :

**Adresse de facturation (si différente de l’adresse mentionnée ci-dessus) :**

Adresse :       Code Postal/Ville :

**Forfait inscription (obligatoire)**  1274 € HT

**Surface souhaitée (min 6 m², max 30 m²)** : Entrez la surface m²       x 800 € HT/m² € HT

TOTAL HT

 TVA 20 %

TOTAL TTC

\*Pour les surfaces de moins de 6m², un espace commun vous sera proposé, nous vous remercions de nous consulter

\*Pour les surfaces de plus de 30m², nous vous remercions de nous contacter

**L’aide régionale** (selon éligibilité – page 4) de **2 520 €** sera reversée aux exposants bénéficiaires en octobre 2023.

**MODALITES DE REGLEMENTS**

* Acompte de 60 % du montant total TTC payable à l’inscription
* Solde au plus tard le 28 février 2023

Par voie postale si vous réglez votre acompte par chèque :

Bulletin d’inscription à renvoyer à l’adresse suivante : **ADI Nouvelle Aquitaine**- 6 allée du Doyen Georges Brus - 33600 Pessac (Sabine Gondallier de Tugny)

Accompagné de votre règlement par chèque, à l’ordre de ADERA

Par mail, si vous préférez faire un virement :

Bulletin d’inscription & + avis de virement à renvoyer à s.gondallier@adi-na.fr

Règlement par virement bancaire à l’ADERA - Ajouter la mention BOURGET 2023

Référence bancaires : CIC Bordeaux Entreprises N° 10057- 19108 - 00047830001 clé 21- BIC: CMCIFRPP - IBAN FR76 1005 7191 0800 0478 3000 121

**CONDITIONS D’OBTENTION DE LA SUBVENTION REGIONALE**

La subvention accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine aux PME éligibles (au sens de l'Europe) vise à encourager la participation du plus grand nombre d’entreprises. Entreprises éligibles selon les critères suivants :

* PME/TPE implantées en Nouvelle-Aquitaine.
* Occupant moins de 250 personnes, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou le total de son bilan annuel n'excédant pas 43 millions d'euros.
* Ne pas appartenir à un groupe pour plus de 25 % du secteur de l'industrie, des services à l'industrie, de l'artisanat de production.
* En situation économique saine et bénéficiant d'au moins un bilan financier.

La subvention vous sera versée après le salon, sous réserve :

* De l’obtention par l’Agence de Développement et d’Innovation de Nouvelle-Aquitaine des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine
* Que vous ayez participé aux réunions préparatoires au salon

**CONDITIONS D’ANNULATION :**

Toute annulation de participation a des répercussions sur l’organisation générale. Aussi, sauf cas de force majeure justifiée, les conditions d’annulation suivront les modalités ci-dessous :

* En cas de notification d’annulation reçue plus de 90 jours avant le premier jour de la manifestation, l’acompte sera conservé à titre d’indemnité.
* En cas de notification passé ce délai, l’intégralité du montant de la facture devra être réglé.

****

**CESSIONS DES DROITS :**

* L’entreprise inscrite ne peut céder à un tiers les droits qu’elle détient de la réservation, sauf accord écrit de l’Agence de Développement et d’Innovation de la Nouvelle-Aquitaine

**ASSURANCE**

 Il appartient à chaque exposant de souscrire une assurance d’équipements et de responsabilités nécessaires en raison des risques encourus à l’occasion de leur participation au salon, notamment pour couvrir le risque de vol.

**APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif, nos employés, le service communication ou le service comptable et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu’en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d’y être contraints en raison d’un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l’abus, exercice des droits de la défense, etc.).

L’ADI N-A met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité et d’effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant par email : dpo@adi-na.fr ou par courrier : ADI-NA Service juridique, 6 Allée du Doyen Georges Brus, 33600 Pessac.

**Je confirme l’inscription de mon entreprise au Salon du Bourget. J’ai pris connaissance de l’intégralité du dossier d’inscription (5 pages)**

Fait à : Le :

Prénom, Nom Fonction :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Cachet de l’entreprise